



1-3 RUE MARYSE BASTIÉ
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
TEL : 01 48 69 61 22
FAX : 01 48 69 94 79

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 077-217701713-20250423-2025_30_DEC-DE

Page 1 sur 1



CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

VILLE D'ESBLY
7 RUE VICTOR HUGO
CS 90184
77450 ESBLV

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois

Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France

Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com

N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A

SOMMAIRE

Article I.	PRÉAMBULE.....	3
Section 1.01	ENTRE LES SOUSSIGNÉS.....	3
Section 1.02	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	3
Article II.	CONDITION TECHNIQUES GÉNÉRALES.....	4
Section 2.01	PRESTATIONS D'ENTRETIEN.....	4
Section 2.02	PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	4
Section 2.03	MODALITÉS.....	4
Article III.	CONDITION TECHNIQUES PARTICULIÈRES.....	5
Section 3.01	VISITE D'ENTRETIEN ET DÉPANNAGE.....	5
Section 3.02	DÉROULEMENT DES VÉRIFICATIONS ET DÉPANNAGE.....	5
Section 3.03	SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES.....	5
Section 3.04	OPÉRATIONS EFFECTUÉES.....	6
Article IV.	CONDITIONS COMMERCIALE.....	6
Section 4.01	REDEVANCE.....	6
Section 4.02	RÉVISION DE PRIX.....	6
Section 4.03	INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRES.....	7
Section 4.04	PAIEMENT.....	7
Section 4.05	PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT.....	7
Section 4.06	EXCLUSIONS.....	7
Section 4.07	ACCEPTATION DU CONTRAT.....	8

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois
Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France
Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com
N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A

Article I. PRÉAMBULE

Section 1.01 ENTRE LES SOUSSIGNÉS

VILLE D'ESLBY

7 RUE VICTOR HUGO

CS 90184

77450 ESBLY

Ci-après dénommé (Le client)

d'une part,

ET

SARL I.R.E.M

1-3 rue Maryse Bastié

93600 AULNAY SOUS BOIS

Ci-après dénommée (L'entreprise)

d'autre part,

Section 1.02 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Il est convenu ce qui suit :

L'entreprise prend à sa charge l'entretien des installations du système incendie dans les sites suivant :

- Espace Thidet – 2 chemin des Champs Forts
- Cantine des Champs Forts Paul Desagneaux – 2 chemin des Champs Forts
- Groupe scolaire des Champs Forts – 2 chemin des Champs Forts (Primaire et Maternelle)
- Groupe scolaire du centre – 7 rue Commandant Berthault et 59 rue du parc (primaire, cantine et maternelle)
- Centre de loisirs Primaire – 14 place de l'Eglise
- Salle polyvalente jean Jacques Litzler – 16 chemin des Aulnoyes
- Crèche « La Marelle » - 19 rue Victor Hugo
- Espace solidarité – 2 rue Louis Braille
- Centre de loisirs maternelle – 16 rue Melle Poulet
- Pavillon des musiques – 14 rue Melle Poulet
- Salle Art et Culture – 12 rue de Melle Poule

Toutes modifications de l'installation feront l'objet d'un avenant au présent contrat.

Le client s'engage à fournir à l'entreprise les moyens nécessaires au bon déroulement de sa prestation.

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois

Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France

Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com

N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A

Article II. CONDITION TECHNIQUES GÉNÉRALES

Ce contrat comprend les visites de surveillance et d'entretien de l'installation décrite ci avant afin de la maintenir dans un état permettant une exploitation satisfaisante.

Dans le cas où l'entreprise n'aurait pas elle-même réalisée l'installation, le contrat ne portera que sur les parties de l'installation en parfait ordre de marche et conformes aux normes de règlement en vigueur. Il est souhaitable, dans ce cas, qu'une copie de rapport d'un organisme de contrôle soit transmise à l'entreprise avant établissement du contrat.

Section 2.01 PRESTATIONS D'ENTRETIEN

- 1 – Une ou plusieurs visites, suivant les conditions techniques particulières, suivant date(s) prévue(s) en page 5 du présent contrat;
- 2 - Les vérifications de l'état général de l'installation;
- 3 - Les vérifications et réglages des appareils de protection ayant une fonction de sécurité;
- 4 - Les vérifications et réglages des appareils de contrôle et de commande de l'installation.

La liste détaillée et exclusive des opérations visées sous les points 2 à 4 est spécifiée dans l'article 3 « Conditions techniques particulières ».

Section 2.02 PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Dépannage ou intervention sur demande. Par ce contrat, l'entreprise s'engage à dépanner le client sur simple appel téléphonique de sa part.

Les délais et les coûts sont définis dans l'article 4 Section 4.03 « conditions commerciales ».

Intervention supplémentaires ou hors contrat (page 7)

Section 2.03 MODALITÉS

1. Tarif : Sauf spécifications particulières mentionnées dans l'article III « Conditions techniques particulières », la somme versée pour l'abonnement comporte uniquement les frais de déplacement et de main d'œuvre des spécialistes pour l'exécution des essais systématiques, à l'exclusion de fourniture de matériel, de pièces de rechange et d'énergie.

2. Dans le cas d'impossibilité d'accès du fait du client, les obligations de l'entreprise seront réputées remplies, à moins que le client ne consente à une facturation particulière pour les vérifications et travaux qui n'auraient pu avoir lieu.

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois

Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France

Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com

N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A

3. Chaque visite d'entretien donnera lieu à l'établissement d'un rapport de visite qui sera transmis au responsable désigné par le client. Il pourra comporter des propositions d'amélioration ou des modifications des systèmes installés.

4. La remise en état (ou le remplacement) d'équipements défectueux éventuellement préconisée dans le rapport de la visite sera exécutée sur ordre de service, signé du responsable désigné.

Les travaux seront effectués suivant les modalités d'intervention hors contrat ou sur devis. Si une remise en état nécessite le retour des matériels chez le constructeur ou le réparateur, l'entreprise ne saurait être tenue pour responsable des retards ou des troubles indépendants de sa volonté qui en découleraient.

5. Dans les cas d'urgence dûment motivés protection des personnes ou conservation des biens l'entreprise peut se réserver la possibilité de procéder d'autorité aux œuvres de sécurité, remise en état ou réparations, mise hors service, qui s'avèreraient nécessaires. Information en sera donnée au client par voies les plus rapides.

Les mises en conformité seront effectuées selon l'article III Section 4.03.

Article III. CONDITION TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Section 3.01 VISITE D'ENTRETIEN ET DÉPANNAGE

Les visites préventives seront de **1 par an**.

Les dates de visite seront fixées après accord téléphonique entre les contractants au moins une semaine à l'avance.

Toute intervention en supplément sera facturée selon les modalités prévues à l'article III.

L'intervention sera effective dans un délai maximum de quatre heures ouvrées après réception de l'appel téléphonique émanant du responsable et confirmé par fax. Les heures de travail sont définies du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Toute intervention non mentionnée dans la liste détaillée des opérations (ci-après) ou dans ce qui est spécifié ci-dessus ne fait pas partie du contrat.

Section 3.02 DÉROULEMENT DES VÉRIFICATIONS ET DÉPANNAGE

Les vérifications et entretiens rappelés sur la liste ci-après, établis suivant le schéma général des installations, ne font pas obstacle à une succession différente des opérations.

Section 3.03 SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES

Néant.

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois

Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France

Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com

N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A

Section 3.04 OPÉRATIONS EFFECTUÉES

À chaque visite, il sera procédé au :

- Déclenchement individuel de tous les boîtiers (alarme restreinte),
- Déclenchement individuel détecteur optique thermique
- Contrôle des portes coupe-feu.
- Contrôle des asservissements : déclenchement des diffuseurs sonores jusqu'à l'expiration du cycle.

Vérification des alimentations :

- Tension de charge batteries
- Intensité débitée
- Calcul de l'autonomie du système
- Contrôle de l'isolement des circuits

Article IV. CONDITIONS COMMERCIALE

Section 4.01 REDEVANCE

La redevance annuelle est fixée à :

Montant Total H.T.	2250,00 €
TVA 20%	450,00 €
MONTANT TOTAL TTC	2700,00 €

Section 4.02 RÉVISION DE PRIX

La révision des prix s'appliquera chaque année, à la date du renouvellement contrat, par la formule suivante :

$$BT47/BT47_0 = C$$

$$C \times P_0 = P$$

C = Coefficient

P = Prix révisé

P₀ = Prix initial

BT47 = Indice publié au moniteur des travaux publics, dont la valeur est la dernière connue à la date de révision de prix.

BT47₀ = Indice de base, dont la valeur est celle connue au moment de l'établissement du contrat.

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois

Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France

Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com

N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A

Section 4.03 INTERVENTION SUPPLÉMENTAIRES

Elles sont réglées de la façon suivante :

Taux horaire I.R.E.M. **72 € HT**
Forfait déplacement I.R.E.M. **85 € HT**
Majoration de 25% de 17h à 22h du Lundi au Samedi
Majoration de 50% de 22h à Minuit du Lundi au Samedi
Majoration de 100% de Minuit à 6h ainsi que les Dimanche et jours Fériés

Toutefois, si une opération est réalisée au cours d'une visite préventive, le forfait déplacement ne sera pas appliqué.

Section 4.04 PAIEMENT

Lors de la signature du contrat, la période allant de la date de prise d'effet au 31 décembre de l'année en cours, à réception de la facture. Puis courant janvier, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours, à réception de la facture.

Section 4.05 PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an, à partir **du 14 AVRIL 2025** jusqu'au **14 AVRIL 2026**.

Sauf décision contraire du client adressée par lettre recommandée avec avis de réception, deux mois au moins avant la fin de l'échéance, le contrat est reconduit tacitement par période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

À la signature du contrat, le client désigne un responsable dûment habilité auquel pourront être transmis les rapports de visite et en mentionne les noms et qualité.

Section 4.06 EXCLUSIONS

Les interventions sur les désordres, résultant de l'action, volontaire ou non de tiers, sur les ouvrages, de modifications des lieux, de malveillance, sinistre, guerres ou émeutes, incendies, inondation ou humidité excessive, émanation chimique, phénomènes atmosphérique tels qu'orages ou foudre et, général, par tout évènement non prévu, ou de force majeure, ne sont pas couvertes dans le contrat.

Les interventions de personnes étrangères à l'entreprise sans son accord préalable, lorsque cette intervention à une incidence sur l'objet du présent contrat.

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois

Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France

Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com

N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A

Section 4.07 ACCEPTATION DU CONTRAT

Fait à AULNAY SOUS BOIS, le 17/04/2025

(Réalisé en 2 exemplaires à destination de chacun des parties, signature des deux parties, précédée de la mention "Lu et approuvé")

Le Client

Date et signature

23.04.2025

L'entreprise



Le Maire,
Ghislain DELVAUX

IREM
1-3 Rue Maryse Bastié
93600 AULNAY SOUS BOIS
Tél. : 01.48.69.61.72 - Fax : 01.48.69.94.79
R.C.S. Bouigny Sur 615 771

SARL IREM

Siège : 1-3 rue Maryse Bastié - 93600 Aulnay Sous-bois

Bureaux : 2, impasse des Frères Montgolfier- 93290 Tremblay en France

Tel : 01 48 69 61 22 – Fax : 01 48 69 94 79 - Mail : contact@irem-idf.com

N°Intra FR 93 507 61 5771 00031 – SIRET – 507 615 771 00031 – Code APE 4321A